



# «Je n'avais jamais vu autant d'algues»

**MORGES** La coupe des plantes aquatiques a commencé, ce lundi. La faucardeuse passera également du côté de Rolle, Saint-Prex ou encore Tolochenaz pour enlever plusieurs tonnes de végétaux.

PAR **VALERIE.DURUSSEL@LACOTE.CH**



A Morges, certaines plantes aquatiques sont enlevées pour la sécurité des bateaux et le confort des baigneurs. SIGFREDO HARO

# LA CÔTE

La Côte  
1260 Nyon 1  
022/ 994 41 11  
www.lacote.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 7'971  
Parution: 5x/semaine



Page: 7  
Surface: 125'256 mm²

Ordre: 1096783  
N° de thème: 676.004

Référence: 74137904  
Coupure Page: 2/3



**“Je n'avais jamais vu  
autant d'algues;  
il y en a partout.”**

**FRANK BERTHOUD**  
PILOTE DE LA FAUCARDEUSE



**“Ces plantes sont  
extrêmement utiles  
et, d'un point de vue  
biologique, ça n'apporte  
rien de les couper.”**

**JEAN-FRANÇOIS RUBIN**  
DIRECTEUR DE LA MAISON DE LA RIVIÈRE



Les algues sont remontées par un tapis roulant. SIGFREDO HARO

Sur les rives morgiennes, les promeneurs ont découvert depuis lundi des tas d'algues. Ce désagrément passager est le résultat du faucardage qui a eu lieu pendant deux jours dans la commune. «Je n'avais jamais vu autant d'algues; il y en a partout. Normalement, on compte environ deux jours par commune, mais je pense qu'on ne pourra pas tout faire», estime Frank Berthoud, le Prévergerois qui pilote de la faucardeuse de l'Épuration région morgienne (ERM) entre Saint-Sulpice et Rolle.

La même opération se fera ces prochains jours du côté de la Perle du Léman, à Préverenges et Saint-Prex, notamment. Et pourrait avoir lieu dans quelques semaines à Nyon. Un service auquel la commune de Coppet n'a pas prévu d'avoir recours cette année.

Cette coupe s'effectue une, voire deux fois durant la période estivale; majoritairement dans les ports pour garantir la sécurité des bateaux, dont les

hélices pourraient se bloquer dans les plus hauts végétaux (et plus l'ensoleillement est important, plus les plantes poussent). Certaines zones de baignade pourront également être concernées, pour le confort des nageurs qui n'apprécient pas forcément la présence de cette flore aquatique. A Morges, le faucardage n'a cependant été exécuté que pour le port et non pour la baignade.

Reste que cette opération s'accompagne d'une pesée des intérêts. «Ces plantes sont extrêmement utiles et, d'un point de vue biologique, ça n'apporte rien de les couper, précise Jean-François Rubin, directeur de la Maison de la Rivière, à Tolochenaz. On fait un compromis entre la biologie et le confort des personnes.»

Pour limiter les impacts négatifs sur les espèces qui utilisent ces plantes comme habitat ou aliment, le faucardage est très encadré par le canton. Celui-ci décide du calendrier et délivre les autorisations aux communes souhaitant effectuer le déblayage de

certains secteurs répertoriés et connus pour abriter des espèces rares ou en voie de disparition.

Pour les protéger, le canton s'appuie notamment sur une cartographie établie ces deux dernières années par la Maison de la Rivière en collaboration avec la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (Hepia), entre les embouchures de la Venoge et de l'Aubonne. Tout comme celles effectuées tous les dix ans depuis 1975 par la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (Cipel). «Ces herbiers de végétaux ne présentent pas de désagréments avérés pour les baigneurs. C'est rare que nous refusions un faucardage, mais l'ampleur de ces opérations devrait être réduite au maximum, compte tenu des perturbations engendrées sur le milieu, comme la perte de support de reproduction de certaines espèces de poissons», insiste Frédéric Hofmann, inspecteur cantonal de la



chasse et la pêche.



[WWW.LACOTE.CH](http://WWW.LACOTE.CH)

NOTRE VIDÉO

## Bientôt dans les mangeoires?

Les plantes aquatiques finiront-elles dans les gamelles des animaux terrestres? C'est une option étudiée pour le recyclage des déchets par la Maison de la Rivière: «Nous travaillons depuis trois ans sur un projet qui nous permettrait de recycler à la fois les plantes, mais aussi les déchets des pêcheurs.»

La phase préindustrielle est en cours, le produit pourrait être commercialisé dès 2020. En attendant, les communes ont toujours l'obligation de recycler ces déchets aquatiques, qu'ils apportent dans des centres de recyclage, comme Ecorecyclage à Lavigny, qui a traité 55 tonnes de ces déchets en 2018 et 78 tonnes l'année précédente. L'ensemble est transformé en compost pour l'agriculture. Le gaz qui s'échappe au cours de cette transformation durant jusqu'à dix semaines est injecté comme biogaz dans le réseau local.

## Redécouvrir des algues

Le faucardage est régulé par le canton de Vaud qui autorise ou refuse la coupe de certaines plantes aquatiques. Ces décisions dépendent des espèces vivantes – faune et flore – présentes dans certains endroits du Léman. Le faucardage se focalise sur cinq à six espèces, en fonction de la réalité de chacun des endroits concernés. Grâce aux relevés faits dans le Léman, l'évolution de ces organismes pluricellulaires est suivie et certaines espèces sont redécouvertes. «Nous avons retrouvé de la *Tolypella glomerata*, que nous pensions disparue du lac depuis 200 ans. Elle se trouve dans la région morgienne, vers le port du Petit Bois et l'embouchure du Boiron. Heureusement, elle n'est pas dans un lieu dans lequel des communes souhaitaient faucarder», sourit Jean-François Rubin, directeur de la Maison de la Rivière.

## Un engin lourd, lent et difficile à manier

Aux commandes de ce véhicule hors norme de près de cinq tonnes – qui se déploie sur douze mètres de long pour une largeur de cinq mètres –, Frank Berthoud doit rester vigilant en tout temps. Car, malgré sa faible vitesse (2 km/h), la faucardeuse est dotée de longues lames à son extrémité, qui assurent la taille des plantes jusqu'à environ 1,5 mètre sous la surface du lac.

«Ce n'est pas possible de faire cela par n'importe quel temps. Il faut pouvoir voir dans l'eau, pour ne pas couper une corde et il faut faire attention à tout, comme aux éventuels baigneurs, pour ne pas risquer de les blesser. En plus, les vagues peuvent la déporter», précise Frank Berthoud. Une fois les zones prédéfinies atteintes, grâce au GPS, la taille peut commencer.

Les plantes coupées sont remontées par le mécanisme de la rampe à l'avant, pour terminer à l'arrière de la machine. Il faudra environ deux heures au pilote pour remplir complètement la cage arrière, qui sera déchargée sur les rives du lac. Ce sont près de 20 m³ qui peuvent être extraits en une journée de travail.